

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 04 février 2026

Elus du bureau présents : Thierry KOVACS, André FERRAND, Serge MERCIER, Serge RAULT, Gilles VIAL, Diane VIGIER, Philippe GENTY, Claudine PERROT-BERTON, Philippe DELAPLACETTE, Christophe DELORD, Simon PLENET, Frédérick DUBOUCHET

Elus excusés : Luc THOMAS.

Techniciens présents : Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Julien VIZET.

Lieu : Vienne (locaux du SMRR)

Horaires : 9h à 11h00

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Validation de l'ordre du jour du bureau
- Point agenda
- Présentation de l'évolution de la population (INSEE) 2012-2017-2023
- Avis sur un projet tertiaire et loisir sur la friche de la SNEP à Chanas
- Présentation de la proposition de plan de mandat 2026-2032
- Points divers

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du précédent bureau syndical est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent bureau est approuvé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 1er avril 2026 à 9h00 dans les locaux du SMRR à Vienne.**

Le prochain **conseil syndical** aura lieu **le mercredi 20 Mai à 18h30 à Vienne** avec comme principal ordre du jour l'installation des nouveaux élus et l'élection du bureau.

Pour information, se tiendra le **mercredi 1 juillet à 18h30 (lieu à définir)**, le **conseil syndical** de désignation des élus dans les délégations et de vote de diverses délibérations pour le fonctionnement du SMRR.

Concernant l'économie, le **mercredi 20 mai à 17h00 (Vienne)** se tiendra la restitution et point d'avancement sur la feuille de route issue de l'atelier des territoires (**en amont du conseil syndical**).

Concernant l'habitat : Le Scot a rencontré aux côtés de la commune de Ponsas un nouvel opérateur « Garona » pour un projet sur la commune.

Concernant les mobilités, a eu lieu le **COFIL de restitution de la démarche SERM le mardi 3 février de 14h à 16h**. Le dossier de préfiguration présenté en séance sera déposé au service de l'Etat d'ici mars pour que le SERM Lyonnais puisse être retenu comme prioritaire. Dossier fléché à 19 milliards. Le premier ministre Tabaro devrait faire une visite d'IVECO courant avril.

Concernant l'environnement, le Bureau de Rives Nature aura lieu le **4 février suivi de l'Assemblée Générale le 25 février** ayant pour objectif notamment la validation du lancement du recrutement d'un agent pour l'animation de l'association.

Concernant l'eau, le **jeudi 5 février et le vendredi 6 février à 9h se tiendront les ateliers sur l'inventaire des solutions envisageables dans le cadre du PTGE de la Galaure sur CCPDA.**

[PRESENTATION DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Julien Vizet présente les chiffres de l'évolution de la population sur le territoire des Rives du Rhône sur les périodes 2012-2017 et 2017-2023.

A l'échelle des Rives du Rhône :

288 384 habitants en 2023 contre 275 494 habitants en 2017 représentant un gain de population de **+ 2149 hab/an** entre 2017 et 2023 soit **+ 12 891 habitants en 6 ans**. Cela représente **un taux de variation annuel moyen** de la population entre 2017 et 2023 de **+ 0,8 % / an**. Légèrement **supérieur à l'objectif de 0,7 % / an** défini dans le Scot.

A l'échelle des EPCI :

VCA a connu la plus forte croissance de population sur la période 2017-2023 (**1,1 %/an et accueil de près de 50 % des nouveaux habitants**).

ARA rencontre un léger ralentissement du rythme de croissance de la population (**0,8 %/an contre 0,9%/an entre 2012 et 2017**).

EBER rencontre un rythme d'accroissement de la population en hausse (**0,7 %/an contre 0,5%/an entre 2012 et 2017**).

CCPDA et CCPR ralentissement du rythme de croissance de la population à 0,4 %/an entre 2017 et 2023 (**Alors qu'entre 2012 et 2017, le TCAM était équivalent à celui des Rives du Rhône (CCPDA +0,7 %/an et CCPR +0,6 %/an)**).

CCVA perd quant à elle des habitants sur 2017-2023 (**-0,1 %/an**) alors qu'elle en gagnait (**+0,5 %/an**).

A l'échelle des polarités :

Pour les agglomérations :

L'agglomération Roussillon Saint-Rambert-d'Albon connaît un **léger ralentissement** de la croissance. (**0.9 % entre 2012 et 2017 contre 0.7 % entre 2017 et 2023**).

L'agglomération d'Annonay connaît une **légère hausse** de sa croissance (**0.5 % entre 2012 et 2017 contre 0.6 % entre 2017 et 2023**).

L'agglomération de Vienne connaît **une croissance multipliée par 3** entre 2012 et 2017 et 2017-2023. (**+ 1.5% entre 2017 et 2023 contre 0.5 % entre 2012 et 2017**).

Pour les polarités intermédiaires :

Beaurepaire : croissance très faible sur la période 2017-2023 (**+ 0,2 %/an**).

Saint-Vallier : continue de gagner de la population cependant son TCAM a baissé sur la période 2017-2023 (**+ 0,4 %/an**).

Pélussin : évolution négative sur la période 2017-2023 (**- 0,2 %/an soit 7 habitants en moins par an**).

Condrieu - Saint-Clair - les Roches : **gagné** de la population sur la période 2017-2023 (**+ 0,3 %/an**) après une **croissance négative** sur la période précédente (**- 0,3 %/an**).

Pour les polarités locales et villages :

Une croissance toujours dynamique dans **les polarités locales, les villages** ont une des croissances les plus dynamiques du territoire (derrière les agglomérations) en 2017-2023 (**+ 0,7 %/an**).

[AVIS SUR LE PROJET TERTIAIRE ET LOISIR DE LA SNEP A CHANAS

Adeline Menneron présente l'analyse du PC.

Le projet est localisé sur la friche industrielle précédemment occupée par la « SNEP », le long de la RN7 et à proximité de l'échangeur autoroutier à Chanas. Il vise la démolition des bâtiments existants et la construction de deux bâtiments, l'un à vocation d'activités sportive et l'autre à destination de bureau avec du stationnement en sous-sol.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une consultation en 2022 pour lequel nous appelions le porteur de projet à enrichir le dossier sur la prise en compte du risque inondation. Ce secteur, a depuis fait l'objet d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle afin de définir les évolutions possibles de cette friche portée par le syndicat mixte des Rives du Rhône.

Cette étude conduite en 2024 en association avec les porteurs de projets, la commune, l'intercommunalité et les services de l'Etat a conduit aux conclusions suivantes de la part des services de l'état : le PPRI sur la Sanne mentionne la présence d'un aléa fort sur la parcelle. Aussi aucun nouveau projet, hormis la rénovation des bâtiments existants et avec un nombre de personnes accueillies simultanément sur site inférieur ou égal au nombre de personnes accueillies historiquement, soit une quarantaine, ne sera possible sur le secteur dans l'attente des travaux d'atténuation du risque d'inondation sur la Sanne programmés à horizon 2030.

La carte d'aléas du PLUi arrêté en 2025 puis en 2026, détermine le secteur en zone rouge inconstructible.

- Vu les conclusions de l'étude pré-opérationnelle menée par le SMRR en 2024.
- Vu la carte d'aléas intégrée dans le PLUi arrêté d'EBER qui identifie ce secteur comme une zone rouge inconstructible.
- En l'absence d'éléments transmis dans le dossier de PC, nous ne pouvons affirmer que le projet permet une réduction du risque et de l'aléa et serait donc réalisable.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône est donc dans l'obligation d'émettre un avis défavorable sur le projet.

Le Syndicat mixte s'engage à réétudier le projet à la lumière d'éléments nouveaux qui seraient portés à sa connaissance.

Depuis et suite à la transmission de l'étude hydraulique, **le Syndicat Mixte des Rives du Rhône émet un nouvel avis : un avis favorable avec une réserve et deux recommandations :**

Réserve n°1 concernant le risque inondation : il sera nécessaire de s'assurer que la mise en œuvre des préconisations issues de l'étude hydraulique permette bien au projet d'être intégré au PPRI de la Sanne, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône ne disposant pas des compétences techniques en interne pour le démontrer.

Recommandation n°1 : afin de limiter le trafic et de favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture, nous recommandons à la commune et à EBER d'étudier la faisabilité d'implanter un arrêt TC du 37 à proximité du site et de réaliser des aménagements modes doux vers les centres-villes de Chanas, Salaise-sur-Sanne et le Péage-de-Roussillon et un passage sécurisé pour les piétons sur la N7.

Recommandation n°2 : sur la nécessité d'un renforcement de la trame végétal du projet.

[PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE PLAN DE MANDAT 2026 -2032

Cédric Lansou présente les grands axes du plan de mandat, document qui sera transmis aux futurs élus de l'exécutif du SMRR afin d'assurer une passation dans de bonne condition. Cette proposition sera rediscutée et certainement modifiée par les futurs élus. Néanmoins, il est essentiel que les élus actuels valident son contenu.

Aussi, le document annoté des remarques émises en séance sera transmis aux élus pour relecture et validation. Les élus sont invités à en prendre plus finement connaissance d'ici le prochain bureau.

Thierry Kovacks demande que soit davantage mis en avant dans le document les actions habituelles du syndicat vis-à-vis des nouveautés ce qui sera fait dans le document envoyé aux membres du bureau.